

Ligue des Droits de l'Homme Action Luxembourg Ouvert et Solidaire

Comment sauver la réforme pénitentiaire après l'avis sévère du Conseil d'État sur les projets de loi 6281 et 6282 ?

La Ligue des droits de l'Homme prend note des avis du Conseil d'État sur le projet de loi 6381 portant réforme de l'exécution des peines et sur le projet de loi 6282 portant réforme de l'administration pénitentiaire.

Elle constate que le Conseil d'État émet un certain nombre d'observations qui rejoignent celles que la Ligue a formulées dans son avis de mai 2012.

Comme le Conseil d'État exprime dans ses deux avis plus de trente oppositions formelles, dont plusieurs portent sur des questions de constitutionnalité et de droits fondamentaux, la Ligue des droits de l'Homme estime qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier et donner suite dès que possible à la récente proposition du président de la Commission juridique de la Chambre des députés d'organiser *une série d'échanges de vues avec les acteurs intervenant dans le cadre de la matière pénitentiaire au sujet des orientations principales et structurelles inhérentes au cadre global de la réforme pénitentiaire envisagée et d'entendre les acteurs ayant formulé des observations* (Commission juridique, Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2012).

Cette proposition rejoint le désir de la Ligue des droits de l'Homme de dialoguer avec toutes les parties concernées.

Luxembourg, le 24 juillet 2012